



→
CONVERSION



REPRENEZ LA ROUTE !

→ AVEC LES SYSTÈMES DE CONVERSION SCR DE PROVENTIA

Les oxydes d'azote (NOx) et les particules (PM) sont les deux polluants les plus dangereux générés par les moteurs diesel, que ce soit pour la santé ou pour l'environnement. Ce sont également les plus coûteux. Lorsque vous roulez en zone de faible émission, ou dans d'autres régions où les émissions sont limitées, avec une machine ou un véhicule hautement polluant, vous risquez de recevoir une amende, voire d'être exclu de la zone. Grâce aux solutions de conversion Proventia complètes, vous pouvez désormais adapter vos machines et véhicules aux nouvelles réglementations.



Améliorez votre véhicule avec le système de rétrofit SCR NOxBUSTER™ de Proventia

UNE CONVERSION CONFORME AUX RÉGLEMENTATIONS

Afin de rendre vos véhicules conformes aux nouvelles réglementations, vous disposez de deux options : investir dans de nouvelles machines ou de nouveaux véhicules à la technologie moins polluante, ou équiper par rétrofit votre parc existant grâce à un système moderne de contrôle des émissions. Le résultat final sera le même, à ceci près que le rétrofit est bien plus rentable pour l'adaptation des niveaux d'émission de vos véhicules.

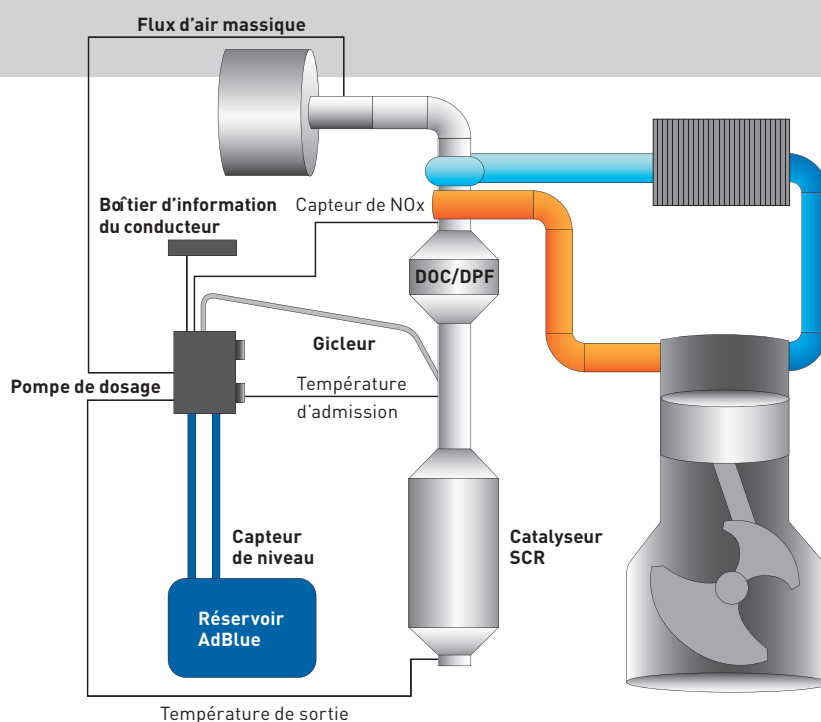
LAISSEZ-NOUS VOUS PRÉSENTER LE SYSTÈME NOxBUSTER™ DE PROVENTIA

Le système de conversion SCR NOxBUSTER™ de Proventia est un concept complet de contrôle des émissions via des conversions pour la circulation routière et non routière. Faisant appel à la technologie SCR (réduction catalytique sélective) afin de réduire efficacement les émissions de NOx, le concept peut être complété par un filtre à particules diesel (DPF), qui permet de réduire les émissions de PM, et par un catalyseur d'oxydation diesel (DOC), qui permet de réduire les émissions d'hydrocarbures (HC) et de monoxyde de carbone (CO). La conversion avec le système NOxBUSTER™, qui combine technologie SCR et filtre DPF, vous permet de rendre vos véhicules routiers aussi propres que les véhicules neufs équipés d'un moteur à la norme EURO V, tout en vous permettant de faire passer vos machines non routières du Niveau II au Niveau IV.

Proventia possède des décennies d'expérience dans l'utilisation de la technologie SCR pour les applications stationnaires et maritimes.

L'EFFICACITÉ DE LA SCR

La technologie SCR joue un rôle clé dans les systèmes de conversion NOxBUSTER™ de Proventia. Il s'agit de la façon la plus efficace et la plus simple de réduire les émissions de NOx des moteurs diesel. La technologie SCR utilise la solution AdBlue®, associée à un catalyseur, afin de convertir les NOx en diazote (N₂) et en eau.



Principe de fonctionnement

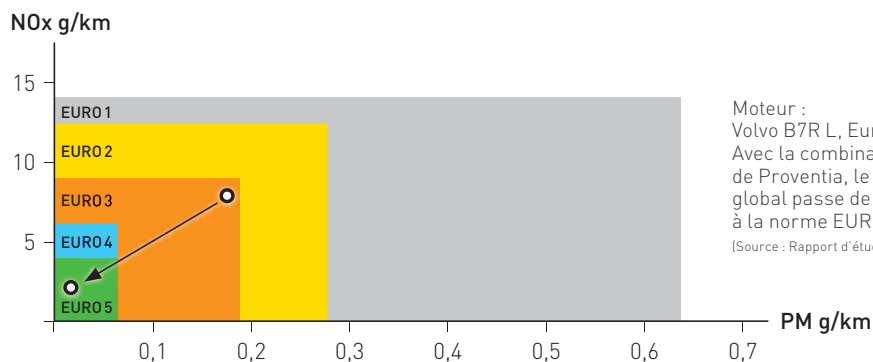
Les systèmes SCR NOxBUSTER™ de Proventia utilisent des catalyseurs SCR à base de vanadium, développés pour répondre aux exigences les plus strictes en matière d'émissions. L'unité de contrôle SCR surveille le point de fonctionnement du moteur et la quantité de NOx dans les gaz d'échappement. Une quantité

optimale de solution AdBlue® est alors injectée dans le flux de gaz d'échappement afin de provoquer la réduction des NOx sur le catalyseur SCR.

Le système de conversion SCR NOxBUSTER™ fonctionne de manière autonome. Il comprend une pompe à urée et un système de contrôle qui garantissent un fonctionne-

ment sans faille dans toutes les applications. Proventia conçoit un gainage spécifique aux applications et intègre le système complet aux appareils optionnels, tels que les DOC ou DPF, ainsi que tous les composants SCR, tels que les réservoirs de solution AdBlue et les tuyaux, nécessaires à la conversion de votre machine ou véhicule.

LIMITES D'ÉMISSION POUR LES VÉHICULES POIDS-LOURD ROUTIERS





Caractéristiques et avantages

- Réduction des émissions de NOx de plus de 80 %
- Réduction des émissions de PM de plus de 90 % avec un filtre DPF optionnel
- Fonctionnement fiable dans toutes les applications avec système de dosage de l'urée autonome
- Boîtier de diagnostic informant le conducteur de l'état du système
- Gainage spécifique aux applications
- Aucune perte de puissance
- Passage des véhicules routiers de la norme EURO III à la norme EURO V
- Passage des machines non routières du Niveau II au Niveau IV